



Des Nouvelles de Thélod

N° 07/2023

CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté en date du 17 octobre 2023, la commune a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022.

Vous avez 30 jours à compter du 1 novembre 2023, date de la parution au JO, pour saisir votre assurance.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- fax : 09 70 62 21 48 - email : commune.thelod@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique